

PARTIES FIXES (€HT / PERIODE)
EAU POTABLE

Partie fixe proportionnelle au calibre du compteur

CALIBRE	DEBIT m ³ /h	HIVER		ETE	
		2022/2023		2023	
		€ht		€ht	
10 mm	1		23,85		11,92
15 mm	1,5		39,35		19,68
20 mm	2,5		143,14		71,57
25 mm	3,5		200,40		100,20
30 mm	6		343,55		171,77
40 mm	10		572,57		286,29
50 mm	15		858,86		429,43
60 mm	25		1 431,43		715,72
80 mm	40		2 290,27		1 145,13
100 mm	60		3 435,42		1 717,71
125 mm	100		5 725,78		2 862,89
150 mm	150		8 588,67		4 294,33

ASSAINISSEMENT EAU USEE / EAU VANNE

Partie fixe proportionnelle au type d'assainissement et au nb de pièces habitables pour l'Assainissement Non Collectif

	HIVER		ETE	
	2022/2023		2023	
	€ht		€ht	
Assainissement collectif		23,85		11,92
A.N.C. 3 pièces habitables & moins		14,21		7,11
A.N.C. 4 & 5 pièces		28,43		14,21
A.N.C. 6 pièces habitables & plus		56,86		28,43

PARTIE PROPORTIONNELLE AUX m³ CONSOMMES (HT / m³)

- Période d'hiver 8 mois du 1/10/année (n) au 31/05/année (n+1)		2022/2023
		€ht / m ³
EAU DOMESTIQUE	Tranche de 1 m ³ à 40 m ³	0,936
	Tranche de 41 m ³ à 120 m ³	1,163
	Tranche de 121 m ³ à 220 m ³	1,940
	Tranche de 221 m ³ à 320 m ³	2,040
	Tranche au delà de 320 m ³	2,176
COMPTEUR CHANTIER	Coefficient appliqué sur chaque tranche	2,300
EAU AGRICOLE		0,346
ASSAINISSEMENT COLLECTIF		0,856

- Période d'été 4 mois du 1/06/année (n) au 30/09/année (n)		2023
		€ht/m ³
EAU DOMESTIQUE	Tranche de 1 m ³ à 40 m ³	1,377
	Tranche de 41 m ³ à 120 m ³	1,538
	Tranche de 121 m ³ à 220 m ³	2,560
	Tranche de 221 m ³ à 320 m ³	2,749
	Tranche au delà de 320 m ³	3,106
COMPTEUR CHANTIER	Coefficient appliqué sur chaque tranche	2,300
EAU AGRICOLE		0,346
ASSAINISSEMENT COLLECTIF		0,856

REDEVANCES ET TAXES POUR COMPTE DE TIERS

		2021	2022	2023
		€ ht / m ³	€ht/m ³	€ht/m ³
Prélèvement d'eau en milieu naturel	(reversée à l'Agence de l'Eau)	0,070	0,070	0,070
Lutte contre la pollution	(reversée à l'Agence de l'Eau)	0,290	0,280	0,280
Modernisation des réseaux de collecte	(reversée à l'Agence de l'Eau)	0,150	0,160	0,160
TVA rubriques eau potable			5,50%	
TVA rubriques assainissement			10,00%	

Mode de calcul pour établir la facturation relative à la distribution d'eau potable, pour une période complète, avec collecte et traitement des eaux usées (assainissement collectif).

EXEMPLE : Période d'hiver (8 mois) pour un compteur de 15 mm et une consommation de 120 m³.

Le montant total à payer TTC comprend :

Service d'eau potable :

Partie fixe proportionnelle au calibre du compteur et à la saison	1	x	39,35 €	=	39,35 €
Nombre de m ³ enregistré au compteur dans tranche de 1 à 40 m ³	40	x	0,936 €	=	37,44 €
Nombre de m ³ enregistré au compteur dans la tranche de 41 à 120 m ³	80	x	1,163 €	=	93,01 €
Nombre de m ³ enregistré au compteur dans la tranche de 121 à 220 m ³	0	x	1,940 €	=	0,00 €
Nombre de m ³ enregistré au compteur dans la tranche de 221 à 320 m ³	0	x	2,040 €	=	0,00 €
Nombre de m ³ enregistré au compteur dans la tranche au-delà de 320 m ³	0	x	2,176 €	=	0,00 €
Eau potable sous total HT ⁽¹⁾					169,80 €

Service d'assainissement collectif :

La partie fixe relative à l'assainissement collectif	1	x	23,85 €	=	23,85 €
Le nombre de m ³ enregistré au compteur au tarif assainissement collectif	120	x	0,856 €	=	102,74 €
Assainissement collectif sous total HT ⁽²⁾					126,59 €

Redevances Agence de l'eau :

Prélèvement d'eau en milieu naturel ⁽³⁾	120	x	0,070 €	=	8,40 €
Lutte contre la pollution ⁽⁴⁾	120	x	0,280 €	=	33,60 €
Modernisation des réseaux de collecte ⁽⁵⁾	120	x	0,160 €	=	19,20 €
Agence de l'eau sous total HT					61,20 €

TVA :

⁽¹⁾ Eau potable sous total HT	169,80 €	x	5,50%	=	9,34 €
⁽³⁾ Prélèvement d'eau en milieu naturel	8,40 €	x	5,50%	=	0,46 €
⁽⁴⁾ Lutte contre la pollution	33,60 €	x	5,50%	=	1,85 €
⁽²⁾ Assainissement collectif sous total HT	126,59 €	x	10,00%	=	12,66 €
⁽⁵⁾ Modernisation des réseaux de collecte	19,20 €	x	10,00%	=	1,92 €

TVA sous total 26,23 €

Net à payer pour la période concernée par l'exemple : 383,82 €

Soit pour 1 litre d'eau : 0,0032 €